

| | |
|----------|--|
| Titre | Intervention de l'AFB à l'anniversaire de SILENE le 10 octobre 2017 |
| Éditeur | Agence française pour la biodiversité |
| Créateur | René Lalement |
| Date | 2017-11-22 |

Comme vous le savez, l'agence a été créée au 1er janvier 2017, mais sa construction n'a pas été achevée en un jour.

Ainsi, nous avons intégré au 1er juin les salariés de la **Fédération des conservatoires botaniques nationaux** et d'ici quelques jours ce sont 75 agents du Muséum qui nous rejoindront, tandis que l'agence partagera désormais avec le Muséum et le CNRS la co-tutelle de l'Unité mixte de service **PatriNat**. Et ce n'est que fin 2018 que nous concluons notre premier contrat d'objectifs avec l'État.

L'agence se met donc progressivement en place mais a maintenant la capacité de démarrer de nouveaux chantiers, comme par exemple l'appel à projets sur les ABC, ou le pilotage de l'Observatoire national de la biodiversité, depuis septembre.

Le système d'information de la biodiversité sera l'un de ces prochains chantiers.

L'agence a en effet parmi ses missions l'animation et la **coordination technique de trois systèmes d'information** qui devront être interopérables :

- ▶ sur l'eau,
- ▶ sur le milieu marin,
- ▶ et comme le dit notre décret, le « **système d'information sur la biodiversité, dont le système d'information sur la nature et les paysages** ».

Pour chacun d'entre eux, l'agence devra élaborer un schéma national de données. Pour l'eau, ce travail a été mené en 2009, avec un schéma

révisé qui sera prochainement publié. Pour le milieu marin, tout est à construire, mais le travail a déjà commencé avec le cadre structurant de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin.

Pour la biodiversité, il existe déjà des dispositifs qui fonctionnent. Ce sont **le SINP et ses plateformes régionales, l'INPN, l'ONB** et le réseau des **observatoires territoriaux**. Mais aussi le système d'information sur l'eau, et surtout des dispositifs opérés par l'administration, par exemple pour la gestion des permis CITES et celle des sites Natura 2000, ou par des programmes de recherche.

L'élaboration de ce schéma national de données sera donc un exercice collectif, que l'agence ne mènera pas seule. Le premier acte en sera le **Forum des données pour la biodiversité**, les 18 et 19 décembre prochain, auxquels certains d'entre vous participeront certainement. Il sera préparé à l'aide d'un questionnaire d'enquête auprès des producteurs et des utilisateurs de la donnée que vous recevrez d'ici quelques jours.

L'objectif sera de converger vers un dispositif **mieux intégré**, le système d'information de la biodiversité, **plus lisible** pour ses utilisateurs et **plus efficace** pour la connaissance et la conservation de la biodiversité.